DECRETS

Décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 77-5° et 6°;

Décrète:

Article 1er. — M. Ahmed OUYAHIA, est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 79;

Vu le décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Sur proposition du Chef du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Sont nommés messieurs et mesdames :

Ahmed ATTAF..... Ministre des affaires étrangères

Mohamed ADAMI..... Ministre de la justice

Mostéfa BENMANSOUR...... Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de

l'environnement

Abdelkrim HARCHAOUI..... Ministre des finances

Youcef YOUSFI...... Ministre de l'énergie et des mines

Abderrahmane BELAYAT...... Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire

Abdelmadjid MENASRA...... Ministre de l'industrie et de la restructuration

Saïd ABADOU..... Ministre des moudjahidine

Boubekeur BENBOUZID..... Ministre de l'éducation nationale

Amar TOU..... Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

scientifique

Bouguerra SOLTANI...... Ministre de la petite et moyenne entreprise

Yahia GUIDOUM..... Ministre de la santé et de la population

Hacène LASKRI..... Ministre du travail, de la protection sociale et de la formation

professionnelle